

CHAMBERY (MPE-Média) – le Tribunal de Commerce de Chambéry a finalement reporté au 4 juin prochain sa conclusion sur le devenir de la fonderie Metaltemple de Saint-Michel de Maurienne, en redressement depuis février dernier.

L'administrateur judiciaire Me Rémi Saint-Pierre a en effet sollicité et obtenu du Tribunal de commerce de Chambéry, conjointement avec la société Metaltemple et son PDG M. Gianpiero Colla, un délai supplémentaire de quelques huit jours pour tenter de boucler un plan convenable de relance, qui dépend à présent selon nos sources à la fois des confirmations de commandes des constructeurs et des aides éventuelles des collectivités locales en cours de finalisation, qui pourraient passer par un rachat des murs de la société savoyarde.

Ce nouveau report après celui du début mai fait suite à l'intervention de nouveaux éléments dans un dossier complexifié au printemps par l'annonce d'une réduction des commandes de PSA à l'ensemble de ses fournisseurs dans l'hexagone, dont Metaltemple. Mais il signifie aussi que le dossier mérite d'être consolidé.

C.J.

La lettre et le site Des Matières premières et de L'Energie



www.mpe-media.com